

Paris, le 6 mars 2017

Objet : Manuels scolaires et ressources numériques pour la rentrée 2017

Madame la Principale, Monsieur le Principal,

La réforme des programmes¹ et des cycles d'enseignement² est entrée en vigueur simultanément sur **l'ensemble des 4 niveaux** du collège et **pour l'ensemble des disciplines** à la rentrée 2016.

Comme vous le savez, un budget exceptionnel a été alloué par le Ministère de l'Éducation Nationale pour équiper tous les élèves de manuels conformes aux nouveaux programmes dans toutes les disciplines. Ce budget a été échelonné sur deux ans.

- À la rentrée 2016, les crédits inscrits en Loi de Finances visaient l'acquisition des manuels de Français, de Mathématiques et d'Histoire-Géographie de la 6^e à la 3^e ainsi que les ouvrages de Sciences 6^e et Langue Vivante 2 de 5^e.

- À la rentrée 2017, les crédits inscrits en loi de Finances sont destinés à compléter les équipements des élèves dans toutes les disciplines.

Cette année comme en 2016, les éditeurs scolaires et leurs équipes d'auteurs se sont fortement mobilisés afin de permettre aux enseignants de choisir leurs manuels aux printemps, puis de disposer avec leurs élèves à la rentrée de supports pédagogiques de qualité - imprimés et numériques - conformes aux nouveaux programmes.

1 – Des crédits exceptionnels : 150 M€ en 2016, 110 M€ en 2017

Afin d'accompagner la réforme avec les ressources pédagogiques nécessaires, nous vous invitons à **anticiper la préparation de la rentrée** auprès de vos services académiques.

En effet si les élèves de votre établissement n'ont pas pu tous disposer de manuels conformes en 2016, l'anticipation des besoins en 2017 devrait vous permettre d'établir une évaluation précise des crédits d'équipement nécessaires afin que tous vos collégiens et professeurs bénéficient de ressources conformes aux nouveaux programmes.

Pour mémoire, un engagement budgétaire de **110 M€ destiné à l'acquisition des manuels** est inscrit dans le Projet Annuel de Performance du Projet de Loi de Finances 2017³.

En parallèle, le PLF 2017⁴ prévoit d'allouer **24,85 M€ au financement des ressources numériques** dans les collèges sélectionnés dans le cadre du Plan numérique. Si votre établissement fait partie des **collèges numériques innovants** intégrés au Plan numérique à la rentrée 2017, vous disposerez alors d'une dotation supplémentaire de 30€ par élève et de 30€ par professeur de votre collège pour **acquérir des ressources numériques**.

Dans ce domaine aussi, les éditeurs sont mobilisés pour proposer à la communauté éducative des contenus et des services pédagogiques numériques innovants conformes aux nouveaux programmes.

2 - Un volume de spécimens comparable à 2016 nécessitant une logistique efficace

1 . B. O. Spécial n° 11 du 26 novembre 2015

2 . Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015 modifiant le décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement

3 . http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicque/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/PAP2017_BG_Enseignement_scolaire.pdf

4 http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicque/files/farandole/ressources/2017/pap/pdf/PAP2017_BG_Enseignement_scolaire.pdf

Du fait de la simultanéité des changements de programmes, les **volumes de spécimens** adressés aux enseignants seront **comparables** à ceux de l'année 2016.

Les spécimens devraient, cette année, arriver de manière quasi simultanée sur l'ensemble des disciplines et niveaux. Ainsi, nous estimons qu'un collège de 400 élèves devrait recevoir en moyenne environ **300 ouvrages en spécimens**, soit une quarantaine de cartons.

Aussi avons-nous souhaité attirer à nouveau votre attention sur l'impact logistique de ces envois, pour que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires avec les professeurs et les professeurs documentalistes de votre établissement, afin que les choix et les commandes puissent se faire avant la fin de l'année scolaire et permettre aux élèves de disposer de leurs manuels dès la rentrée.

Désireux de vous accompagner dans la réussite de cette rentrée importante pour les élèves et les professeurs de votre collège, les éditeurs scolaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur ces questions et vous prie d'agréer, Madame la Principale, Monsieur le Principal, l'expression de leur sincère considération.

Sylvie Marcé
Présidente
Les Éditeurs d'Éducation
Syndicat National de l'Édition